

27 octobre 1938

Madame Alexandre Cailler, Broc, Canton de Fribourg

Madame,

A mon regret je me vois obligé de modifier mon itinéraire de sorte qu'il ne me sera pas possible de passer par Broc en allant ou en rentrant de Paris, pour profiter de la permission que vous m'avez bien voulu accorder de venir voir vos toiles de Vallotton. Serions nous trop immodestes en vous priant de nous faire envoyer les deux paysages de Gruyère, à nos frais, bien entendu, l'emballage et le transport? Pour des paysages d'Italie nous sommes assez bien munis, ce qui fait que nous ne devons vous déranger pour la toile de Pérouse.

Comme les frais de transport résultant du déplacement des toiles qui nous sont confiées pour notre exposition, nous prenons aussi à notre charge la responsabilité vis-à-vis des dangers d'endommagement et de perte, et nous faisons assurer de notre part et à nos frais les oeuvres aux prix qui nous sont communiqués par les propriétaires, à partir du moment qu'elles quittent le mur jusqu'au moment où, lors de leur retour de l'exposition, elles seront livrées aux prêteurs. Nous vous serions donc très obligés si vous vouliez nous faire indiquer les valeurs d'assurance des deux paysages de Gruyère avant que ceux-ci partent pour Zurich.

L'exposition sera inaugurée au commencement du mois de novembre. La plupart des toiles sont déjà à Zurich; nous ne savons si nous pouvons vous demander de nous faire parvenir les vôtres au commencement de la semaine prochaine; comme d'une façon générale nous sommes navrés d'être obligés de vous causer des dérangements. Notre seule excuse est que tout ce qui doit se faire se fait en l'honneur de l'art et de la personnalité de Félix Vallotton.

Veuillez agréer, Madame, avec nos remerciements réitérés, et anticipés, l'expression de nos sentiments les plus distingués,

MUNSTHAUS ZUERICH
Musée des Beaux-Arts
Le Directeur